



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

montant des pensions

Question écrite n° 17227

Texte de la question

M. Gilles Artigues attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la spécificité des femmes dans la réforme des retraites du régime général que le Gouvernement a inscrit à l'ordre du jour de cette douzième législature. Les femmes représentent en France plus de 60 % des 12 millions et demi de retraités français. Les retraitées touchent en moyenne neuf cent quarante-cinq euros par mois quand les hommes en perçoivent mille quatre cent trente-trois. Cette différence tient au fait que beaucoup de femmes, d'agriculteurs ou d'artisans par exemple, n'ont jamais été déclarées ou ont exercé une activité très mal rémunérée. Mais l'inégalité vient surtout de ce que 57 % des femmes n'ont pas une carrière complète tout simplement parce qu'elles se sont arrêtées pour élever leurs enfants et qu'elles sont cinq fois plus nombreuses que les hommes à pratiquer, pour la même raison, le temps partiel. La durée moyenne d'assurance s'établit à cent soixante-huit trimestres pour les hommes et à cent vingt-deux trimestres pour les femmes. Par ailleurs, dans le secteur privé et semi-public, le salaire net moyen des femmes travaillant à temps complet atteint 82 % de celui perçu par les hommes. Les chiffres précités démontrent que la situation des femmes retraitées doit être envisagée sous un angle spécial. Le nombre de trimestres supplémentaires accordés aux femmes qui ont élevé des enfants permet de légèrement tempérer l'instabilité de leur carrière et le fait qu'elles l'ont mise entre parenthèses ; il est ainsi admis que la naissance d'un enfant entraîne un blocage dans l'évolution professionnelle avec, le plus souvent, un gel de promotion. Or ces naissances constituent une source de vitalité qui est nécessaire à notre pays pour renouveler sa population et la rajeunir. Il le remercie de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre afin de niveler les inégalités en matière de montant des retraites entre hommes et femmes.

Données clés

Auteur : [M. Gilles Artigues](#)

Circonscription : Loire (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17227

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 avril 2003, page 3265